

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°008/2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	8	
Procurations	1	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
14/02/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre février à dix-neuf à heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, MARCOU Christian, SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc

MMES DEVEAUD Sandrine, VIDAL DA GAMMA Marina

Excusé : M. POUGET Jean-Marc (procuration donnée à M.

MARCOU Christian

Absents : MM. PIESSET Jean-Marc et PERRIER Antoine

A été nommé secrétaire de séance : M. MARCOU Christian

Objet : MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER

Madame le Maire expose que depuis plusieurs mois un nombre croissant de véhicule sont stationnés sur le trottoir situé devant l'Entreprise PARSÉJOUX au 335, route de Tulle (route département 156 E 2), masquant le panneau d'entrée dans le bourg.

Elle propose le déplacement des panneaux de signalisation « agglomération », entrée et sortie, de 65 mètres, ceci sur les conseils de Monsieur DESHORS de la Direction Départementale des Routes du CD19, appui au Pilotage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** cette décision et **autorise** le déplacement des panneaux tel qu'indiqué ci-dessus

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 24 février 2023
Le Maire, Martine DUMONT

Publié le 25 février 2023



Pour copie conforme

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :